

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du 21 mars 2013



N° 2013- 0018 Véhicule de fonction – modificatif

L'an deux mille treize, le 21 mars à dix heures trente, les membres du Conseil métropolitain, légalement convoqués, se sont réunis à la Maison du Fleuve Rhône à Givors, sous la présidence de Monsieur Gérard Collomb, Président.

EPCI MEMBRE DU PÔLE	DELEGUE(E)	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	POUVOIR	EPCI MEMBRE DU PÔLE	DELEGUE(E)	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	POUVOIR
CA Porte de l'Isère	ARNOLD Annick	X			Janine Rivoire	CA Saint-Etienne métropole	GUYOT Rémy			X	
CU de Lyon	BARRET Guy	X				CA de Saint-Etienne métropole	JOASSARD Raymond	X			
CU de Lyon	BARTHELEMY Christian	X				CA de Saint-Etienne métropole	JULIEN Christian	X			
CA Porte de l'Isère	BERENGUER Claude	X				CU de Lyon	KIMELFELD David	X			
CA de Saint-Etienne métropole	BONNAND Maurice	X				CA de Saint-Etienne métropole	KIZIRIAN Philippe	X			
CU de Lyon	BONNIEL-CHALIER Pascale		X			CA du Pays Viennois	KOVACS Thierry			X	
CU de Lyon	BRACHET Olivier	X				CA du Pays Viennois	LANGLAIS Pierre			X	
CU de Lyon	BRET Jean-Paul	X			Gérard Collomb	CA de Saint-Etienne métropole	MANET Gérard	X			
CU de Lyon	COLLOMB Gérard	X				CA du Pays Viennois	MOREL Marielle	X			
CU de Lyon	COSTE Paul	X				CA Porte de l'Isère	NICOLE-WILLIAMS Patrick	X			
CA Porte de l'Isère	COTTALORDA Alain	X				CA Porte de l'Isère	PAPADOPULO Jean			X	
CU de Lyon	CRIMIER Roland	X				CU de Lyon	PASSI Martial	X			
CA Porte de l'Isère	CRISTINI-KARYTA Brigitte		X			CU de Lyon	PLAZZI Willy	X			
CA du Pays Viennois	CURTAUD Patrick		X			CU de Lyon	QUINIOU Christophe	X			
CU de Lyon	DACLIN Jean-Michel	X				CA du Pays Viennois	REBOUX Agnès	X			
CU de Lyon	DARNE Jacky	X				CA du Pays Viennois	REMILLER Jacques		X		Michèle Desestret
CU de Lyon	DAVID Martine	X				CU de Lyon	REPPÉLIN Michel	X			Marc Grivel
CU de Lyon	DESBOS Eric	X				CA du Pays Viennois	RIOULT Jean-Pierre	X			Agnès Reboux
CA du Pays Viennois	DESESTRET Michèle	X				CU de Lyon	RIVALTA Bernard			X	
CU de Lyon	DOMENECH DIANA Mirelle	X			Martial Passi	CA Porte de l'Isère	RIVOIRE Janine	X			
CA de Saint-Etienne métropole	FAVERJON Christophe		X		Gérard Manet	CU de Lyon	SECHERESSE Jean-Yves	X			
CA Porte de l'Isère	FEYSSAGUET Raymond	X			Patrick Nicole-Williams	CA Porte de l'Isère	SIELANCZYK Nicolas	X			
CA de Saint-Etienne métropole	FLACHAT Jean-Claude	X			Michel Vincendon	CA de Saint-Etienne métropole	STRIBICK Jacques			X	
CU de Lyon	FOURNEL Yves	X				CU de Lyon	THEVENOT Robert			X	
CA de Saint-Etienne métropole	FRECENON Jacques	X				CA du Pays Viennois	TROUILLER Christian			X	Marielle Morel
CU de Lyon	FRIH Sandrine	X				CA de Saint-Etienne métropole	VASSOILLE René	X			
CU de Lyon	GELAS Nadine	X				CU de Lyon	VESCO Gilles	X			
CA de Saint-Etienne métropole	GOUJON Roland		X		Christian Julien	CU de Lyon	VIAL Claude	X			
CA de Saint-Etienne métropole	GOURBEYRE Françoise		X		Jacques Frececon	CA de Saint-Etienne métropole	VINCENDON Michel	X			
CU de Lyon	GRIVEL Marc	X				CA de Saint-Etienne métropole	VINCENT Maurice		X		Maurice Bonnard
CU de Lyon	GUILLEMOT Annie		X			CU de Lyon	VINCENT Max		X		Michèle Vullien
CU de Lyon	GUJMET Hubert	X				CU de Lyon	VULLIEN Michèle	X			

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation du Conseil : 14 mars 2013

Secrétaire élu : Nicolas Sielanczyck

Compte-rendu affiché le : 25 mars 2013

- DELIBERATION N° 2013-0018 –Véhicule de fonction – modificatif

Par délibération n°2012-0028 en date du 20 septembre 2012, l'assemblée délibérante avait approuvé le principe de l'attribution d'un véhicule de fonction au Directeur du Pôle métropolitain.

Pour faire suite aux observations formulées par Monsieur le Préfet du Rhône dans le cadre d'un recours gracieux, il convient de retirer la délibération précitée.

En effet, le statut du Pôle métropolitain, et plus précisément son assimilation à un établissement public de coopération intercommunale sans fiscalité propre, n'autorise pas l'attribution d'un véhicule de fonction au Directeur.

Cependant, et compte tenu que les nécessaires déplacements du Directeur s'effectuent sur une vaste zone géographique correspondant au territoire du Pôle métropolitain, l'assemblée délibérante est informée de l'attribution d'un véhicule de service avec remisage au domicile au Directeur.

Ce dispositif fera l'objet d'une décision du Président du Pôle métropolitain ainsi que d'une modification du règlement intérieur présentée lors d'un prochain comité technique paritaire.

DELIBERE

1° - retire la délibération n°2012-0028 du 20 septembre 2012 approuvant le principe d'attribution d'un véhicule de fonction au Directeur du Pôle métropolitain,

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exact et pour extrait conforme,
Le Président,

Acte rendu exécutoire après

- publication du :
- notification du (*le cas échéant*) :
- transmission au Représentant de l'Etat le :

Gérard COLLOMB.

